



Centre Communal d'Action Sociale

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS DE LA VILLE DE ROUSIES

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe à ce budget primitif 2022 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Rousies. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

La mission générale du CCAS est axée sur l'accompagnement des administrés rencontrant des difficultés particulières.

Le budget 2024 s'inscrit comme les années précédentes dans cette volonté d'accompagnement et d'aides.

La section de fonctionnement :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses générales	63 150.00	Excédent	32 091.18
Frais de personnel	100.00	Produits de service	22 000.00
Autres charges de gestion courante	10 300.00	Dotations et participations	12 958.00
Titres annulés sur ex. précédent	200.00	Autres produits de gestion	6 700.82
TOTAL DEPENSES	73 750.00	TOTAL RECETTES	73 750.00

Les dépenses de fonctionnement sont principalement orientées vers la participation du C.C.A.S au service de portage des repas à domicile, des cartes de bus et aux colis de Noël.

Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement par la participation financière des usagers au portage des repas à domicile ainsi que la vente des cartes de bus.

Il est à noter que compte tenu du report de l'excédent de l'exercice 2023, la participation communale est inscrite pour 12 958€.

La section d'investissement :

Aucun investissement prévu. Pour l'équilibre budgétaire, suite à la reprise du résultat positif de l'exercice n-1, une dépense de 22599.49€ sera inscrite au budget primitif 2024.